

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2019 à 19h00

N°DCM2019.02.13/02

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Sébastien MAURE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHARNAUD

Rapporteur : Monsieur Claude THABUIS et Monsieur Vincent BELLE-CLOT (Directeur financier)

Conseillers en exercice : trente-trois

Présents : Sébastien MAURE, Sylvie ROCH, Nicole COTTERLAZ-RANNARD, Jean Philippe DEPREZ, Frédérique DEMURE, Philippe BOUILLET, Patrick TOURNIER, Laurence POTIER-GABRION, Claude THABUIS, Claude QUOËX, Marc ENDERLIN, , Suzy FAVRE ROCHEX, Bénédicte DEMOL, Sylvie CHARNAUD, Valérie MENONI, Christophe BEAUDEAU, Virginie DANG VAN SUNG, Zekaï YAVUZES, Philippe REEMAN, Marie-Madeleine BERTOLINI, Monique BAUDOIN, Evelyne PRUVOST, Saida BENHAMDI, Michelle GENAND Jean Claude GEORGET.

Excusés avec procuration : Pascal MILARD (Procuration à Philippe REEMAN), Christine PAUBEL (Procuration à Sylvie CHARNAUD), Sylvie MAZERES (Procuration à Marie-Madeleine BERTOLINI), Nadine CAUHAPE (Procuration à M. BAUDOIN), Yvette RAMOS (Procuration à Jean-Claude GEORGET).

Excusé(e)s sans procuration : Pascal CASIMIR, Eric DUPONT, Jacky DESCHAMPS BERGER.

Conseillers votants : trente

Objet : Budget primitif 2019 de la Commune

Le budget primitif de la commune est voté tôt et de ce fait il ne comporte pas la reprise du résultat de 2018. La reprise du résultat aura lieu au budget supplémentaire, dans la même séance du conseil que celle du vote du compte administratif, au cours du 2^{ème} trimestre 2019.

Section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'élèvent à 12 836 260 €. Si on neutralise les recettes financières et exceptionnelles on obtient les recettes de gestion courante, représentatives de l'activité de la collectivité. Les recettes de gestion courante s'élèvent à 12 399 671€. Elles diminuent de 69 928 €, soit 0.6% par rapport au BP 2018.

Le chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » Il se compose principalement des redevances culturelles (école de musique, médiathèque), périscolaires (cantine et garderie), ainsi que des refacturations (personnel, charges locatives).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	B P 2019	E / B 18	Soit
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	630 469,00	607 383,00	-23 086	-3,7%
7067	Redevances et droits des services péri-scolaire & d'en	360 000,00	370 000,00	10 000	2,8 %
	11000 CANTINE	270 000,00	280 000,00	10 000	
70846	Mutualisation de personnel avec la CCPR	47 411,00	41 183,00	-6 228	-13,1%
	50000 CCPR	47 411,00	41 183,00	-6 228	-13,1%
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres o	43 658,00	18 000,00	-25 658	-58,8 %
	21900 M J C (cinéma)	12 302,00	5 200,00	-7 102	-57,7%
	60003 SIVU DE CERF	15 572,00	0,00	-15 572	-100,0%

Les recettes du chapitre 70 produits du domaine et ventes diverses sont en baisse de 23 086 €. Cette diminution s'explique de la manière suivante :

Le compte 7067 Redevances des services périscolaires demeure dynamique avec 10 000 € de recettes supplémentaires attendues.

Le compte 70846 mutualisation de personnel avec la CCPR diminue du fait de la fin de la mutualisation en-cours d'année 2019 sur un agent qui jusqu'alors était à mi-temps à la CCPR.

Sur le compte 70848 Mise à disposition du personnel aux autres organismes, la compétence eau a été transférée à la CCPR et le SIVU de CERF dissout. Concernant la MJC, la facturation en 2019 porte sur les heures du projectionniste de 2018, année de rénovation du cinéma et donc de sa fermeture une partie de l'année.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » Il se compose principalement des droits de mutation, des reversements de taxes sur l'électricité et des contributions directes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	B P 2019	E/ B 18	Soit
73	Impôts et taxes	7 893 889,00	7 899 295,00	5 406	0,1%
73111	Contributions directes	4 432 385,00	4 490 000,00	57 615	1,3 %
7351	Taxe sur l'électricité	186 000,00	200 000,00	14 000	7,5 %
7388	Autres taxes (taxe sur les terrains devenus constructibles)	66 181,00	0,00	-66 181	-100,0 %

Ce chapitre est stable (+5 406 €, soit 0.1%).

Le produit des impôts (compte 73111) augmenterait de 57 615 € à taux de fiscalité constants et une revalorisation des bases fiscales estimée à +1.3%.

Sur le compte 7351 taxe sur l'électricité, collectée par le SYANE (avec un taux de reversement de 85%), sur la base des historiques on évalue la recette à 200 000 € soit +14 000 € par rapport à l'an passé.

En 2018 la commune a perçu une recette ponctuelle de 66 181 € provenant de la taxe sur les terrains devenus constructibles.

Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations ». Il se compose des dotations de l'Etat (DGF, DSU), du département (Fonds Genevois), des dotations de la Caisse d'Allocations Familiales et des compensations de l'Etat pour les exonérations d'impôts.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	B P 2019	E/ B 18	Soit
74	Dotations, subventions et participations	3 380 774,00	3 364 744,00	-16 030	-0,5%
744	FCTVA (sur dépense de fonctionnement)	38 736,00	49 000,00	10 264	26,5 %
74123	Dotation de solidarité urbaine	204 548,00	178 979,00	-25 569	-12,5 %
7473	Subventions et participations/Départements	1 703 100,00	1 768 100,00	65 000	3,8 %
	82 FONDS GENEVOIS	1 670 000,00	1 735 000,00	65 000	3,9%
7478	Subventions et participations/Autres organismes	160 000,00	139 000,00	-21 000	-13,1%
	20300 installations sportives utilisées par les lycées	34 000,00	39 000,00	5 000	14,7%
	11600 GARDERIE PERISCO PRIMAIRE	67 000,00	70 000,00	3 000	4,5%
	11850 CEJ périscolaire	26 000,00	30 000,00	4 000	15,4%
	11870 TAP CAF et Etat	33 000,00		-33 000	-100,0%
748313	DCRTP	89 761,00	74 000,00	-15 761	-17,6%
74834	Compensation au titre de la T F	5 268,00	4 600,00	-668	-12,7%
74835	Compensation au titre de la T H	156 296,00	128 000,00	-28 296	-18,1%

La diminution de 16 030 € sur ce chapitre s'explique de la manière suivante :

Le FCTVA sur les dépenses éligibles (compte 744) sera supérieur de 10 264 €

Sur le compte 74123 Dotation de solidarité urbaine. La réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) visant à recentrer l'aide sur moins de communes fait sortir la Roche sur Foron des communes éligibles à partir de 2017. La sortie sera progressive jusqu'en 2021 selon le détail ci-dessous.

Année	% de compensation	Perte par an
2017	90%	25 568 €
2018	80%	51 137 €
2019	70%	76 706 €
2020	60%	102 274 €
2021	50%	127 842 €
2022	0%	255 685 €

Sur le compte 7473 Subventions du département, le montant perçu au titre de la compensation des fonds Genevois pour l'année 2018 est re-inscrit au budget 2019. Le nombre de frontaliers Rochois est en légère baisse (-29 personnes) à 1491 frontaliers, mais l'euro s'est déprécié par rapport au franc Suisse de 7.5% sur l'année 2018 et le montant global du fonds a progressé de 7.5%.

Sur le compte 7478 subventions autres organismes, la baisse s'explique principalement par la fin des TAP.

Sur les comptes de compensation des exonérations fiscales (comptes 748313-74834-74835), une évaluation prudente est faite dans l'attente des notifications.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » Il se compose des loyers générés par le parc locatif, par la reprise des excédents budgétaires du budget annexe des locaux commerciaux et par des indemnités d'assurance.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	B P 2019	E/ B 18	Soit
75	Autres produits de gestion courante	434 467,00	408 249,00	-26 218	-6,0%
752	Revenus des immeubles	302 517,00	320 498,00	17 981	5,9%
	1175 La Poste	18 750,00	25 500,00	6 750	36,0%
	24900 CENTRE ACCUEIL ORANGE	14 000,00	25 000,00	11 000	78,6%
7551	Excédent budget annexe des Locaux Commerciaux	86 220,00	65 751,00	-20 469	-23,7%
758	Produits divers de gestion courante	39 930,00	15 000,00	-24 930	-62,4%
	1175 portage EPF/la poste	7 410,00		-7 410	-100,0%
	50000 Remboursement assurance	27 000,00	15 000,00	-12 000	-44,4%
	40006 ENILV: participat°traitement eau pluviale	5 520,00		-5 520	-100,0%

La diminution des recettes de 26 218 € sur ce chapitre s'explique de la manière suivante :

Sur le compte 752 Revenus des immeubles, la commune percevra le loyer de la poste sur une année pleine et la salle des fêtes d'Orange étant louée toute l'année les recettes progresseront.

Sur le compte 7551 Excédent budget annexe locaux commerciaux. Le budget annexe des locaux commerciaux qui regroupe les activités assujetties à la TVA présente chaque année un excédent structurel qui peut être repris dans le budget de la commune. Cet excédent s'élève pour 2019 à 65 751 €.

Sur le compte 758 produits divers de gestion courante, il y a eu en 2018 des recettes ponctuelles (participation ENILV, remboursement d'assurance) et la fin du portage avec EPF 74 pour le local de la poste.

Le chapitre 76 « produits financiers » se compose du versement de l'aide du Fonds de Soutien pour la sortie du prêt structuré à hauteur de 435 589 €. Cette somme sera versée chaque année jusqu'en 2028 pour compenser le prêt contracté pour payer l'indemnité de remboursement anticipé du prêt structuré.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » correspond aux remboursements sur les arrêts maladies et aux différentes aides qui peuvent être perçues sur les contrats aidés. Les recettes sont évaluées pour ce chapitre à 120 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élèvent à 11 162 072 €. Si on neutralise les dépenses exceptionnelles et les intérêts de la dette, on obtient les dépenses de gestion courante, représentatives de l'activité de la collectivité. Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 10 816 490 €. Elles diminuent de 570 525 €, soit 5% de moins par rapport au BP 2018, se répartissant de la manière suivante dans les différents chapitres budgétaires.

		BP 2018	BP 2019	Ecart	Soit
011	Charges à caractère général	3 767 824,96	3 358 207,00	-409 617,96	-10,9%
012	Charges de personnel	5 011 169,00	4 850 884,00	-160 285,00	-3,2%
014	Atténuations de produits	323 991,00	323 991,00	0,00	0,0%
65	Autres charges de gestion courante	2 284 031,00	2 283 408,00	-623,00	0,0%
	Totale des dépenses de gestion courante	11 387 015,96	10 816 490,00	-570 525,96	-5,0%

Le chapitre 011 « charges à caractère général » s'élève à 3 358 207 €. Ce chapitre se compose des achats de matières (énergies, fournitures...) ce sont les comptes débiteurs par 60, des services extérieurs (entretiens, maintenances, frais de communication, honoraires...) ce sont les comptes débiteurs par 61 et 62 et des impôts et taxes (comptes débiteurs par 63).

Les dépenses autorisées sont en diminution de 10,9%, soit 409 617 €. L'évolution se répartie dans les différentes composantes du chapitre 011 suivant le tableau ci-dessous.

		BP 2018	BP 2019	Ecart	Soit
011	Charges à caractère général	3 767 824,96	3 358 207,00	-409 617,96	-10,9%
60	Achats	1 063 699,00	1 066 780,00	3 081,00	0,3%
61	Services extérieurs	1 980 958,00	1 654 100,00	-326 858,00	-16,5%
62	Autres services extérieurs	635 767,96	540 227,00	-95 540,96	-15,0%
63	Impôts et taxes	87 400,00	97 100,00	9 700,00	11,1%

Le détail des évolutions significatives par compte est le suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
60623	Alimentation	235 000,00	250 000,00	15 000	6,4%
	11000 CANTINE	235 000,00	250 000,00	15 000	6,4%

Fréquentation soutenue du restaurant scolaire et indexation des prix du marché (2%)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
60632	Fournitures de petit équipement	29 715,00	25 455,00	-4 260	-14,3%
	11870 TAP MATERIEL EDUCATIF	4 500,00		-4 500	-100,0%

Fin des TAP.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
60636	Vêtements de travail	15 500,00	9 200,00	-6 300	-40,6%
	21700 Total des sces techniques	10 000,00	6 000,00	-4 000	-40,0%
	22200 POLICE MUNICIPALE	5 000,00	2 700,00	-2 300	-46,0%

En 2018 équipement des nouveaux policiers municipaux et campagne de renouvellement ponctuel des vêtements de sécurité des agents des services techniques. En 2019, renouvellement récurrent pour tous les services.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
6132	Locations immobilières	120 850,00	41 950,00	-78 900	-65,3%
	24202 ESCR loc auditorium collège	5 000,00		-5 000	-100,0%
	20500 Bât 70 ave J.Jaurès (ancien siège BPA)	44 000,00		-44 000	-100,0%
	25000 la précision 590 ave de Gaulle	30 000,00		-30 000	-100,0%

En 2019 fin de la location de l'auditorium du collège Sainte Marie destinée à pallier la fermeture pour travaux de la salle le Parc. Fin de la location du local de stockage à la Précision. Fin de la location de l'ancien siège social de la Banque Populaire qui a été racheté par la commune.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
614	Charges locatives et de copropriété	25 900,00	6 400,00	-19 500	-75,3%
	20500 Bât 70 ave J.Jaurès (ancien siège BPA)	20 000,00		-20 000	-100,0%

Fin de la location de l'ancien siège social de la Banque Populaire qui a été racheté par la commune.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
61521	Entretien et réparations sur terrains	98 160,00	81 230,00	-16 930	-17,2%
	193 AMENAGEMENT MASSIF CRECHE ROCK CC	2 820,00		-2 820	-100,0%
	40310 Diagnostic sanitaire arbres	0,00	4 000,00	4 000	
	194 AMENAGEMENT CROIX PLAIN CHÂTEAU	9 900,00		-9 900	-100,0%

En 2018, 2 aménagements ponctuels d'espaces verts. En 2019 diagnostic sanitaire des arbres.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
615221	Entretien et réparations sur bâtiments	526 500,00	439 500,00	-87 000	-16,5%
	138 DEMOLITION BAT	166 000,00	73 000,00	-93 000	-56,0%
	195 MONUMENT AUX MORTS	5 000,00		-5 000	-100,0%
	20000 BATIMENT DIVERS	279 000,00	350 000,00	71 000	25,4%
	21200 GENDARMERIE	30 000,00		-30 000	-100,0%
	1189 TVX ACCESSIBILITE	10 000,00		-10 000	-100,0%
	21900 MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTU	20 000,00		-20 000	-100,0%

En 2018 nombreux travaux d'entretien ponctuels (monuments aux morts, cage escalier MJC, VMC Gendarmerie... En 2019 poursuite des travaux de démolition « maison Vaulet ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
615231-32	Entretien et réparations sur voies et réseaux	677 800,00	565 000,00	-112 800	-16,6%
	46 POTEAUX D' INCENDIE	26 600,00	15 000,00	-11 600	-43,6%
	40000 AUTRES INTERVENTIONS	15 000,00	15 000,00	0	0,0%
	40001 DENEIGEMENT	55 000,00	60 000,00	5 000	9,1%
	40002 ENROBES	320 000,00	260 000,00	-60 000	-18,8%
	40004 MARQUAGE SOL	45 000,00	25 000,00	-20 000	-44,4%
	40005 Entretien des fossés	16 200,00	15 000,00	-1 200	-7,4%
	40006 EAUX PLUVIALES #15232	80 000,00	60 000,00	-20 000	-25,0%
	40009 DEPLACEMENTS DOUX	10 000,00	10 000,00	0	0,0%
	50300 ECLAIRAGE PUBLIC #15232	110 000,00	105 000,00	-5 000	-4,5%

En 2019 ajustement du budget des dépenses de fonctionnement sur les voies et réseaux aux besoins référencés et à l'historique des consommations sur les 4 derniers exercices comptables.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
61558	Ent et réparations sur autres biens mobiliers	50 000,00	43 000,00	-7 000	-14,0%
	21000 EGLISE	12 000,00		-12 000	-100,0%
	50000 AUTRES SERVICES	35 000,00	40 000,00	5 000	14,3%

En 2018 relevage de l'orgue de l'église.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
6228	Divers intermédiaires	265 630,00	202 805,00	-62 825	-23,7%
	123 Environnement	12 000,00	9 000,00	-3 000	-25,0%
	196 Résidence artiste collège Allobroges	2 800,00		-2 800	-100,0%
	738 Migration des serveurs	24 800,00		-24 800	-100,0%
	11870 TAP (intervenant+fact CCPR)	38 000,00		-38 000	-100,0%

Les principaux mouvements sur ce compte concerne la fin des TAP, la remunicipalisation à partir du mois de juillet de la collecte des papiers à recycler et en 2018 des dépenses ponctuelles concernant la résidence d'artiste au collège les Allobroges, ainsi que la migration des serveurs informatiques.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
6232	Fêtes et cérémonies	133 000,00	111 000,00	-22 000	-16,5%
	50101 Manifestations culturelles et anim ville	57 000,00	48 000,00	-9 000	-15,8%
	50104 les chasseurs au cœur de la gde guerre	10 000,00		-10 000	-100,0%
	50105 commémoration 100 ans gde guerre	5 000,00		-5 000	-100,0%
	50500 sce général	44 000,00	46 000,00	2 000	4,5%

L'année 2018 a été marquée pour le budget « fêtes et cérémonies » par les commémorations du centenaire de l'armistice de la grande guerre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
63512	Taxes foncières	84 300,00	95 000,00	10 700	12,7%

Cette hausse correspond à la taxe foncière sur l'ancien siège social de la Banque Populaire dont la commune est devenue propriétaire.

Le chapitre 012 « charges de personnel »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 011 169,00	4 850 884,00	-160 285	-3,2%

Pour 2019, les charges de personnel diminuent de 160 285 € par rapport au BP 2018. Cette baisse de 3.2% s'explique comme suit :

73 000 € liés à la poursuite de la mise en œuvre du protocole PPCR, à la revalorisation des grilles indiciaires, aux avancements d'échelons ainsi qu'à l'augmentation des charges patronales (cotisations retraite notamment) et des assurances statutaires ;

- 187 000 € liés aux réorganisations de services avec la sous-traitance de certaines missions et la suppression des temps d'activités périscolaires (TAP) ;

- 46 000 € liés aux départs d'agents placés jusqu'alors en longue maladie et qui avaient déjà été remplacés.

En 2019, la commune compte 147 agents (125 agents sur emplois permanents, auxquels s'ajoutent 22 agents sur emplois non permanents). Ces 147 agents représentent 117,43 équivalents temps plein (ETP).

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : ce chapitre se compose principalement des indemnités aux élus, des contributions obligatoires et des subventions versées.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E/ B 18	Soit
65	Autres charges de gestion courante	2 284 031,00	2 283 408,00	-623	-0,0%
6531	Maires, adjoints, conseillers/Indemnités	192 745,00	203 449,00	10 704	5,6%
6574	Subventions de fonct./Autres organismes	864 259,00	853 759,00	-10 500	-1,2%
	Autres associations et organismes	137 000,00	125 000,00	-12 000	-8,8%
	Ot reversement sub CG	10 000,00		-10 000	-100,0%
	M J C fonctionnement	217 240,00	228 740,00	11 500	5,3%

Bien que le chapitre soit stable on notera les mouvements suivants :

Le budget des indemnités des élus augmente de 10 704 €. Cette augmentation est liée à l'augmentation de l'indice terminal servant de base au calcul des indemnités, ainsi qu'à l'augmentation des charges patronales (URSSAF).

Sur les subventions aux associations 22 000 € correspondaient à des subventions ponctuelles en 2018 (reversement à l'Office de Tourisme d'une enveloppe du Département et subvention exceptionnelle à la Croix rouge). Sur 2019, 11500€ supplémentaires à la MJC qui correspondent à la prestation de nettoyage des locaux sur une année pleine (3 trimestres en 2018).

Le chapitre 66 « charges financières »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019	E / B 18	Soit
66	Charges financières	333 746,30	330 891,49	-2 855	-0,9%

Les charges financières liées à l'endettement sont stables (-0.9%).

Le taux moyen d'intérêt de la dette se situe pour 2019 à 2,13%. Suite à la sortie du prêt structuré au cours de l'année 2016, la dette se compose à présent de 99% de taux fixes et taux variables simples (7 prêts classement A1 charte Gisler) et 1% d'emprunt en franc suisse (2 prêts classement A4 charte Gisler). L'en-cours de la dette au 1^{er} janvier 2019 (au sens de la comptabilité publique, c'est-à-dire hors prêt finançant le fonds de soutien) est de 9 387 890 €.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » est budgété pour 323 991 € pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) dans l'attente de la notification du montant définitif.

Bilan de la section de fonctionnement :

La prévision de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres budgétaires 021 et 023) est de 973 624 €.

Le gain de ressources sur la section de fonctionnement (hors éléments exceptionnels et financiers) entre le budget 2018 et le budget 2019 est estimée à 500 597 € et se décompose de la manière suivante :

Diminution de 69 928 € des recettes de gestion courante.

Gain de 570 525 € sur les charges de gestion courante.

Section d'investissement

Les Restes à Réaliser (RAR) seront repris avec le résultat de l'exercice 2018 au moment du budget supplémentaire. Dans la plaquette les RAR ont cependant été mis à titre d'information pour assurer la « traçabilité » des lignes d'investissement. Les explications portées ci-dessous ne concernent que les nouveaux investissements de 2019.

Les recettes réelles de la section d'investissement sont de 732 000 €.

Les nouvelles recettes d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- ❖ Pour 592 000 € de FCTVA
- ❖ Pour 100 000 € de taxes d'urbanisme
- ❖ Pour 40 000 € de subventions d'investissement (chapitre 13) au titre des « amendes de police »
Des dossiers de demandes de subventions sont en-cours d'instruction. Seules les subventions notifiées figurent au budget.

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 2 406 188 € (voir liste détaillée p 17 et suivantes de la plaquette)

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » correspond au remboursement du capital des emprunts qui mobilisera 900 630 €

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » s'établit à 51 000 €.

- ❖ Document d'urbanisme (compte 202) : 15 000 € pour terminer le PLU (réunions supplémentaires et étude environnementale)
- ❖ Frais d'études (compte 2031) : 36 000 € dont 30 000 € pour une étude « accueil petite enfance » sur les terrains de la donation de Mme Colombu.

Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » est de 65 000€.

- ❖ Aide à la réhabilitation dans le quartier historique pour 15 000 €
- ❖ Subvention d'équipement à l'Espace Nautique des Forons de 50 000 € pour le changement du transformateur électrique qui alimente le Parc des Sports.

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » s'élève à 1 359 024 €.

Les nouvelles demandes les plus importantes sur 2019 sont :

- ❖ Les acquisitions foncières et études pour la gare routière (comptes 2111) pour 270 000 €, le projet s'étale sur 2 ans et est estimé au total à 570 000 €.
- ❖ Sur le patrimoine bâti (comptes 21312-21318-2135-2138) sont programmées 646 300 € de dépenses nouvelles avec pour principaux chantiers :
 - La construction du club-house vestiaire du foot. Chantier sur 2 exercices estimé à 1 300 000 € dont 500 000 € sont budgétés sur 2019.

- Le changement des sanitaires publics place Clavel pour 70 000 €
- ❖ Sur les réseaux (comptes 2151-238) sont inscrits 290 000 € de dépenses nouvelles consacrées aux enveloppes suivantes :
 - Réfection de la voirie : 290 000 €
 - Renforcement de la signalisation de sécurité (éclairage renforcé de passages piétons, panneaux à leds...) pour 25 000 €
 - Cheminement doux pour 35 000 €
- ❖ Des équipements (comptes 2158-2182-2183-2184-2188) à hauteur de 130 760 € dont :
 - Du matériel informatique pour 20 000 €, renouvellement de postes (compte 2183)
 - Du mobilier à hauteur de 21 760 € (compte 2184), notamment pour les écoles.
 - Du matériel pour les services pour 86 000 € (compte 2188)

Le chapitre 27 « autres immobilisations financières » s'établit à 30 534 € et correspond aux engagements contractuels envers l'Etablissement Public Foncier de Haute Savoie (EPF 74) pour acquérir le foncier rue de l'Egalité sur une période de 8 à 10 ans. En 2019 la commune deviendra propriétaire de la parcelle « Neuvecelle » 71 rue de l'égalité.

Section de fonctionnement et d'investissement

Section de fonctionnement équilibrée à	12 868 862.65 €
Dont virement à la section d'investissement	973 624.69 €
Section d'investissement équilibrée à	3 481 748.40 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 19 décembre 2018
Vu l'avis de la commission des finances du 4 février 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 voix « CONTRE » (JC GEORGET, Y. RAMOS par procuration) et 28 voix « POUR » :

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 de la Commune

Certifiée exécutoire par le Maire
 Reçue en Sous-Préfecture de Bonneville,
 Le 18/02/2019
 Affichée en mairie le 21/02/2019

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme
 à l'original,
 La Roche-sur-Foron, le 14/02/2019
 Le Maire,
 Sébastien MAURE

